

DEC143272DR07

Décision portant cessation de fonctions de M. Thibaut CORNIER, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UMR5256 intitulée « Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon ».

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision **DEC100108DR07** du **17/05/2010** portant nomination de **M. Thibaut CORNIER** aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par **M. Thibaut CORNIER**, dans l'unité du CNRS n°**5256**, à compter du **01/01/2015**.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à **VILLEURBANNE**, le **06/01/2015**

Le directeur de l'unité
Michel LACROIX

Visa du président de l'**Université Claude Bernard Lyon 1**

Visa du délégué régional du CNRS